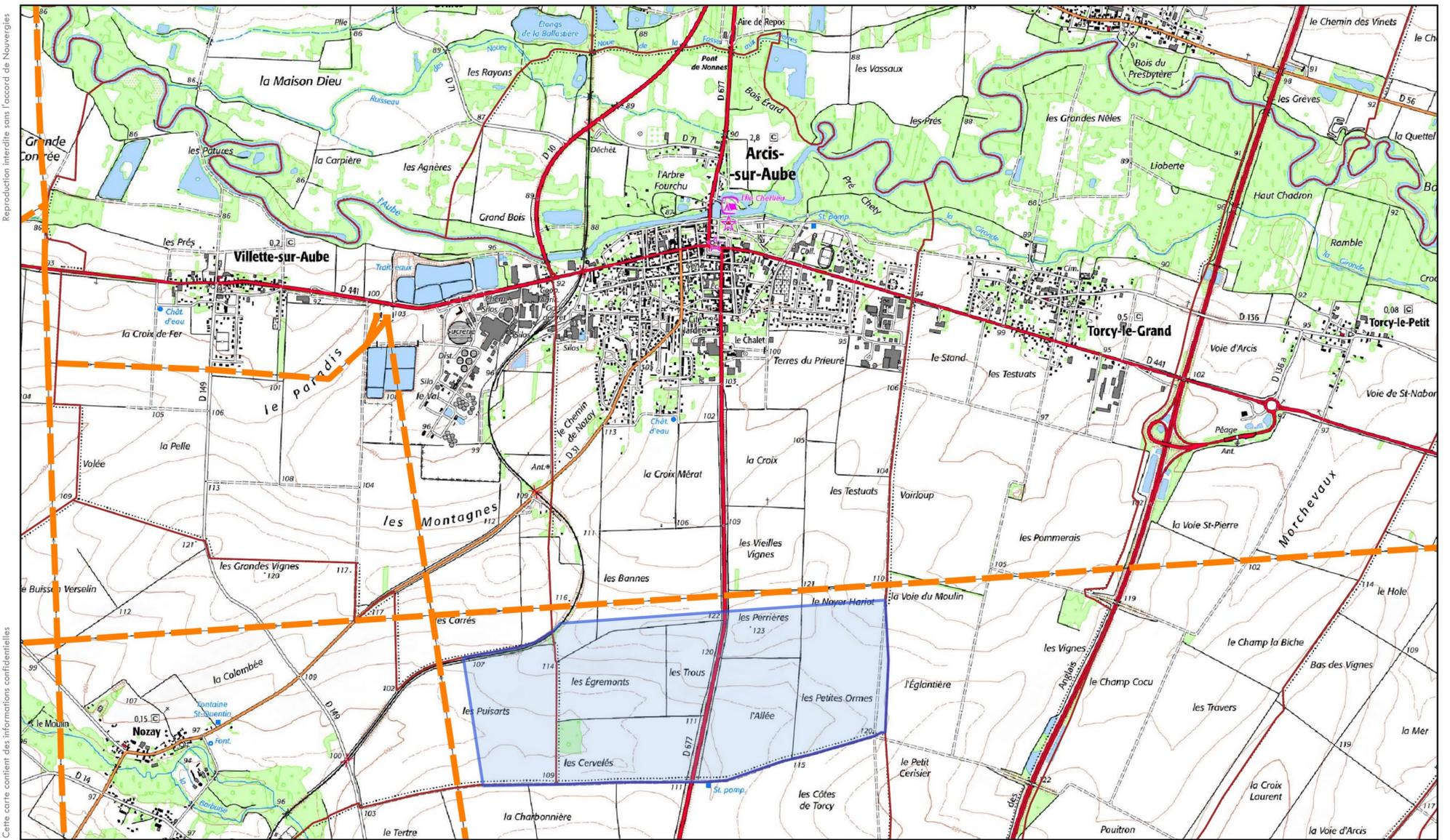


# ZONE D'ÉTUDES



Reproduction interdite sans l'accord de Nouvergies

Cette carte contient des informations confidentielles

## Projet éolien sur Arcis-sur-Aube et Nozay

Zone d'étude

- Limites communales
- Zone d'études
- Ligne à haute tension

0 500 1000 m



**NOUVERGIES**  
énergies renouvelables

SRG: Lambert 93 - EPSG (2154)  
Sources: © IGN - 2024, Cadastre  
Date: 24/04/2025  
Echelle: 1:30 000

# NOUVERGIES



[www.nouvergies.com](http://www.nouvergies.com)



# LES ÉTUDES ET LE PLANNING



## LE DEROULE D'UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Une étude environnementale dure environ **18 mois** et est composée de trois phases :

- **L'état initial** : cette phase consiste à faire analyser l'état existant du site avant projet par des bureaux d'études externes sur les volets écologique, acoustique et paysager. Des mesures sont effectuées sur l'ensemble des 4 saisons de l'année pour avoir une vision la plus complète possible des enjeux à prendre en compte. C'est également pendant cette phase que l'on identifie les différentes contraintes et servitudes grevant la zone d'implantation potentielle (urbanisme, infrastructures de transport, radars, faisceaux hertziens, etc.). C'est enfin à ce moment-là qu'on installe un **mât de mesure** permettant de confirmer le gisement de vent grâce à des anémomètres
- **L'implantation définitive** : cette phase consiste à définir des scénarios d'implantation (localisation et gabarit des machines) pour sélectionner celui qui présente les impacts les plus faibles au vu des différents enjeux identifiés
- **Les impacts et mesures** : une fois l'implantation définitive déterminée, les différents bureaux d'études analysent finement son impact sur l'environnement et proposent des mesures de mitigation dans le cadre de la **séquence ERC** (Eviter, Réduire, Compenser). Cette séquence consiste par ordre de priorité à **éviter** un impact identifié, puis à **réduire** l'impact résiduel par des mesures d'atténuation, enfin à **compenser** l'éventuel impact restant.

## VENT

Pour garantir la faisabilité du projet, il est indispensable de réaliser une étude de vent pour étudier le **potentiel éolien sur le site**. La durée de l'étude est de minimum 1 an, de sorte d'étudier le site sur toutes les saisons. Le mât de mesure a été installé sur la commune d'Arcis-sur-Aube le **18 décembre 2024** et restera jusqu'au début de l'année 2026.

## ACOUSTIQUE

L'étude d'impact acoustique consiste à étudier les **émissions sonores** d'un projet de parc éolien et à évaluer leur **impact sonore prévisionnel** sur les habitations riveraines les plus proches. La campagne de mesures acoustiques a eu sur le mois d'avril 2025. Les données serviront de base pour évaluer l'impact acoustique du projet et prendre d'éventuelles mesures correctives.

## ÉCOLOGIQUE

Les études écologiques ont pour rôle d'évaluer les **impacts sur la biodiversité** que pourrait engendrer la construction d'un parc éolien et sa mise en service. Elles sont composées d'études sur la flore et la faune ainsi que sur la continuité écologique.

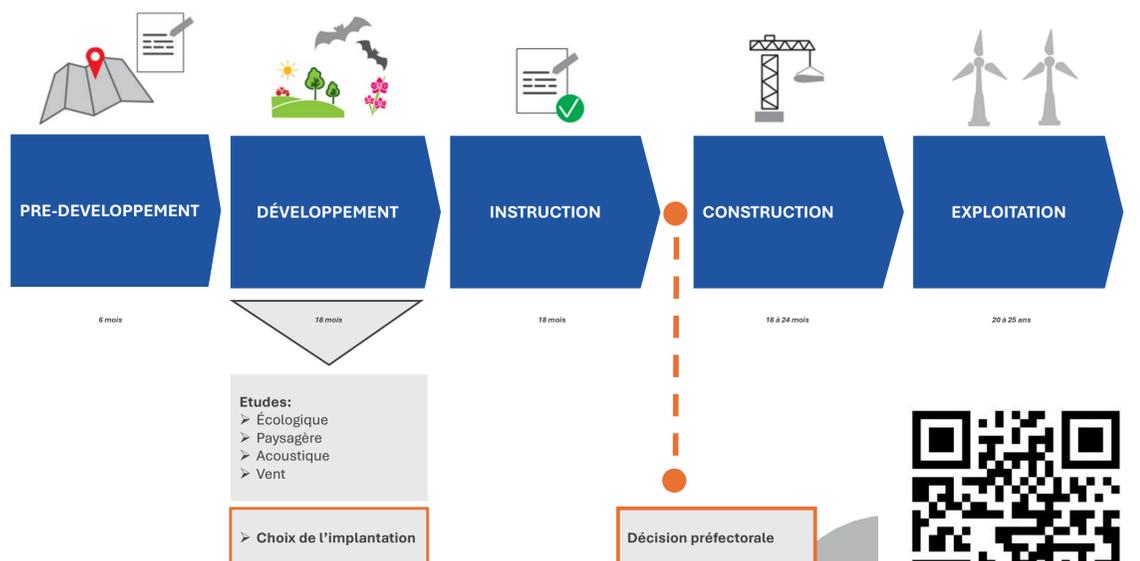
## PAYSAGÈRE et PATRIMONIALE

Le volet paysager a pour objectif de favoriser la **qualité de l'aménagement du parc éolien** en s'appuyant sur une connaissance du territoire et en évaluant les impacts d'un tel projet. L'expertise paysagère doit permettre d'aboutir à un **projet éolien cohérent avec le territoire** dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage de qualité.



## PLANNING PREVISIONNEL DES ETUDES

- **16 octobre 2024** : Délibération favorable du Conseil municipal de Nozay
- **19 novembre 2024** : Délibération favorable du Conseil municipal d'Arcis-sur-Aube
- **18 décembre 2024** : installation du mât de mesures
- **Janvier 2025** : lancement des inventaires écologiques et de l'état initial
- **Avril 2025** : campagne d'écoutes acoustique
- **Juillet 2025** : prises de vue pour la réalisation des photomontages
- **T4 2025** : finalisation des inventaires et de l'état initial
- **T1 2026** : choix de l'implantation et lancement des impacts & mesures
- **T2 2026** : dépôt de la demande d'autorisation environnementale



# NOUVERGIES

énergies renouvelables

[www.nouvergies.com](http://www.nouvergies.com)

# CONTEXTE ET OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX



## LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE A HORIZON 2050

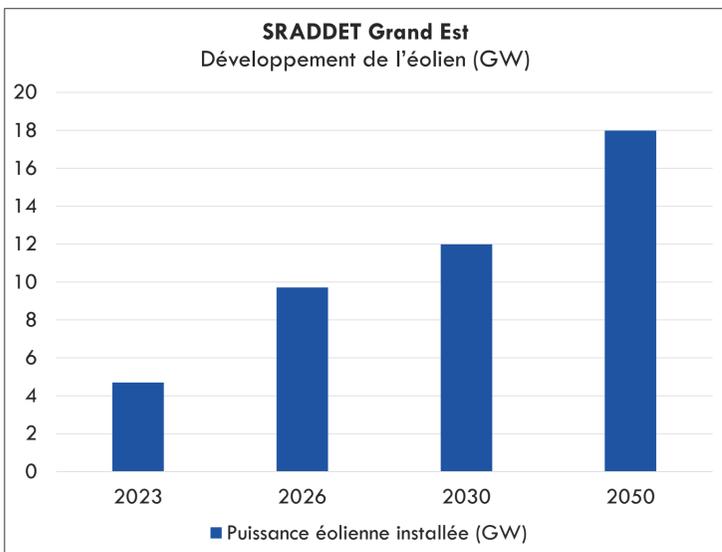
La Stratégie Nationale Bas Carbone a pour objectif de réduire notre consommation d'énergies fossiles d'ici à 2050. Aujourd'hui, **58% de notre énergie est d'origine fossile** (pétrole, gaz), fortement carbonée et entièrement importée. Cela représente un déficit annuel de notre balance commerciale de **75 milliards d'euros**. La transition énergétique recouvre donc un triple enjeu :

- Disposer d'un **mix énergétique bas carbone**
- Assurer l'**indépendance énergétique** de la France
- Relancer la **compétitivité de notre industrie** et rétablir notre **balance commerciale**

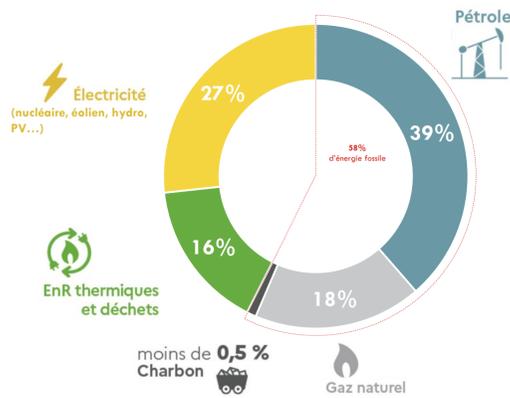
## LES OBJECTIFS ENERGETIQUES DE LA REGION GRAND EST

Au niveau régional, les objectifs énergétiques sont déclinés dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), voté par la Région en 2019. Ces objectifs sont les suivants :

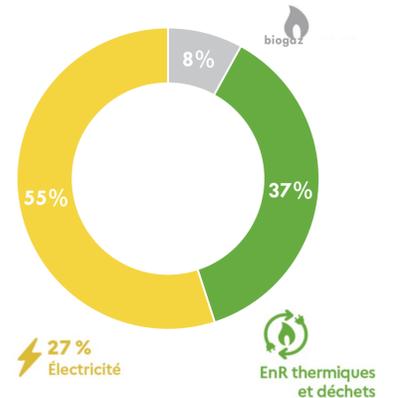
- Devenir une **Région à Energie Positive (REPOS)** d'ici 2050
- **Réduire de 55%** la consommation énergétique
- **Multiplier par 3,2** la production des énergies renouvelables



## Consommation finale d'énergie 2023<sup>1</sup>



## Consommation finale d'énergie 2050<sup>2</sup>



### EN FRANCE

#### Programmation Pluriannuelle de L'Énergie

- Baisser de 15,5 % la consommation finale d'énergie entre 2018 et 2080 ;
- Réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 35 % entre 2012 et 2028 ;
- Développer la production d'électricité d'origine renouvelable :

Entre 33,2 et 34,7 GW en 2028 pour l'éolien terrestre



OBJECTIFS



PUISSANCE INSTALLÉE

23,4 GW de puissance installée au 31 décembre 2023 (65 % de l'objectif 2028)



PRODUCTION & COUVERTURE

48,9 TWh produits en 2023  
L'éolien a couvert 11,4 % de l'électricité consommée en France en 2023.



TENDANCE

Hausse de production de 34 % par rapport à 2022.

### EN REGION GRAND EST

#### Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Production d'énergie d'origine renouvelable :

- 58,2 TWh en 2026 ;
- 65,5 TWh en 2030.

4 702 MW de puissance installée au 31 décembre 2023

11,2 TWh produits en 2023  
L'éolien a couvert 27,3 % de l'électricité consommée en région Grand Est en 2023.

Hausse de production de 36,2 % par rapport à 2022.

# NOUVERGIES



[www.nouvergies.com](http://www.nouvergies.com)

